

Département du Tarn

Arrondissement : Albi

Canton :

Commune de Mézens

Délibération du conseil municipal de la commune de MézensSEANCE du 15 avril 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 9

votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq,

le 15 avril à 20 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfán, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Budget PRINCIPAL : Compte Financier Unique 2024 :**DEL2025_03**

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce vote remplace les votes qui intervenaient auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion produits pour le budget principal. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, il remplit les fonctions de « rendus de comptes », il donne une information plus simple et plus lisible que les documents précédents qui étaient partiellement redondants et trop volumineux. Il présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire. Il rassemble des données d'exécution budgétaires et des informations patrimoniales.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Maire selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

-le CFU de l'année N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1,

-le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagee contre son adoption, seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés,

-l'assemblée délibérante élit son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote. Le maire doit quitter la salle au moment du vote.

-le CFU soumis au vote est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU de 2024 fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	219994.92
Recettes	253116.39
solde des réalisations	33121.47
résultat antérieur reporté	99698.40
résultat de fonctionnement	132819.87

INVESTISSEMENT	
Dépenses	151207.08
Recettes	48820.70
solde des réalisations	-107386.38
résultat antérieur reporté	64528.27
résultat d'investissement	-42858.11

TOTAL CUMULÉ	
Dépenses	371202.00
Recettes	296937.09
solde	-74264.91
résultat antérieur reporté	164226.67
RESULTAT DE L'EXERCICE	102762.69
Restes à réaliser Dépenses	12498.07
Restes à réaliser Recettes	25299.00
Solde des Restes à Réaliser	12800.93
Résultat d'investissement	-42858.11
Affectation (1068) besoin de financement	30057.18
Report fonctionnement (002)	102762.69

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance afin de procéder au vote du CFU 2024 du budget principal. Monsieur le Maire propose de désigner Mme Lucie DUCOS en sa qualité d'adjointe au Maire. L'assemblée valide cette proposition.

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, M. Jacques TISSERAND, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter.

M. Stefan PONS-GRÈS indique que le CFU présenté intègre des éléments qu'il estime ne pas suivre les indications récentes du trésorier à savoir des restes à réaliser en recette d'investissement (25 299€). Ces restes à réaliser en recette doivent être ajustés au vu des arrêtés des financeurs réceptionnés. Il estime donc que les éléments présentés ne répondent pas aux derniers échanges effectués avec la trésorerie. Il indique sa volonté de s'abstenir sur la présente délibération.

Mme Lucie DUCOS, Présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2024 du budget principal dressé par M. Jacques TISSERAND, Maire et Monsieur Bruno REVERDY, Comptable de la collectivité.

Mme Lucie DUCOS, adjointe au Maire, présidente de séance, invite l'assemblée à se prononcer sur le CFU de l'exercice 2024.

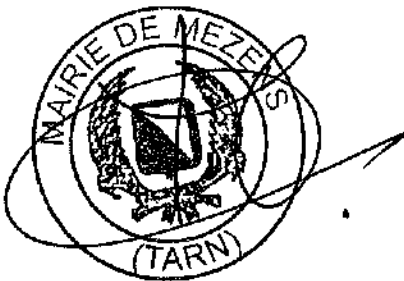
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 3 abstentions (M. Stefan PONS-GRÈS, Mme Stéphanie CLAVEROL, Mme Séverine VEYRAC) et 0 voix contre :

- approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal
- charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens (81)

Le secrétaire de séance
Lucie DUCOS, 2^e Adjointe au Maire



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et bastides
Commune de Mézens
Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
SEANCE du 15 avril 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-cinq,
présents : 9 le 15 avril à 20 heures 00,
votants : 10 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE 2025. DEL2025_04

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques TISSERAND, Maire ;

-après avoir entendu et approuvé le C.F.U. de l'exercice 2024.

-constatant qu'il convient de déterminer le besoin de financement de la section d'investissement ainsi qu'il suit

Situation de la section d'investissement au 31/12/2024 :

Déficit d'investissement :	42 858.11
Restes à réaliser en dépenses :	
Chapitre 16	0.00
chapitre 21	0.00
chapitre 23	12 498.07

TOTAL..A.....55 356.18

Excédent d'investissement :

Restes à réaliser en recettes :	
chapitre 13	25 299.00
chapitre 16	

TOTAL...B.....25 299.00

Besoin de financement = 30 057.18

-après avoir constaté **le résultat de fonctionnement au 31/12/2024 :**

Résultat de fonctionnement au 31/12/2023..... 99 698.40

Résultat d'exploitation au 31/12/2024..... 33 121.47

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2024.....132 819.87

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

M. Stefan PONS-GRÈS indique sa volonté de s'abstenir sur la présente délibération en cohérence avec sa position sur le vote du CFU 2024 (RAR en recettes à ajuster en fonction des arrêté des financeurs)

par 7 voix pour, 3 abstentions (M. Stefan PONS-GRÈS, Mme Stéphanie CLAVEROL, Mme Séverine VEYRAC) et 0 voix contre :

-affectation à l'exécution du virement à

la section d'Investissement -compte 1068-BP 2025.....30 057.18

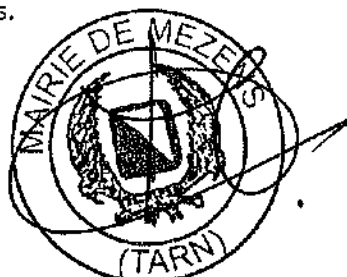
-solde disponible excédentaire à reporter en

section de fonctionnement -ligne 002-BP 2025.....102 762.69

total 132 819.87

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens (81)



La secrétaire de séance
Lucie DUCOS, 2^e Adjointe au Maire

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et bastides
Commune de Mézens
Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
SEANCE du 15 avril 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-cinq,
présents : 9 le 15 avril à 20 heures 00,
votants : 10 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : vote des subventions 2025 :
DEL2025_05

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

-ALMA Albi :	25.00 €
-Amicale pompiers Saint -Sulpice :	100.00 €
-Club de l'Amitié de Mézens :	200.00 €
-Garder L'Espoir :	200.00 €
-Société de Chasse de Mézens :	100.00 €
-FNACA Comité de Saint-Sulpice :	50.00 €
-OLYMPIQUE DE MEZENS	150.00 €
-Asso. PARENTS D'ELEVES DU RPI MEZENS ROQUEMAURE	200.00 €
-Souvenir Français Lavaur Saint Sulpice	50.00 €
-Médailleurs Militaires Saint-Sulpice	50.00 €
-Secours Catholique Rabastens	50.00 €
-Secours populaire Rabastens :	50.00 €

Total : 1 225.00 €

Et de ne pas attribuer la subvention suivante :

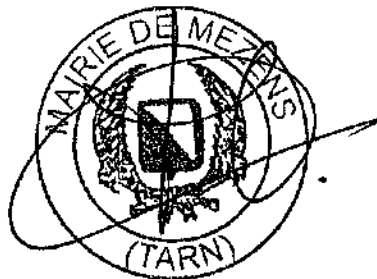
MAM : demande non retenue pour le motif suivant : association à but lucratif.

Vote : 1 voix pour, 9 voix contre, 0 abstentions

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens (81)



La secrétaire de séance
Lucie DUCOS, 2^e Adjointe au Maire

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et bastides
Commune de Mézens
Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
SEANCE du 15 avril 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-cinq,
présents : 9 le 15 avril à 20 heures 00,
votants : 10 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales- année 2025, DEL2025_06

Après délibération, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre décide de ne pas modifier les taux et fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 :

Taxe Foncier Bâti 40.00 % (40.00 % en 2024)

Taxe Foncier Non Bâti 60.00 % (60.00 % en 2024)

Taxe d'Habitation 8.74 % (8.74 % en 2024)

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens (81)

La secrétaire de séance
Lucie DUCOS, 2^e Adjointe au Maire



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification



COMMUNE : 164 MEZENS
ARRONDISSEMENT : 81 ALBI
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE GAILLAG

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	346 403	40,00	119,57	355 000	142 000	40,00	142 000
Taxe foncière non bâties (TFNB)	14 751	60,00	173,23	15 200	9 120	60,00	9 120
Taxe d'habitation (TH)	21 682	8,74	46,13	22 000	1 923	8,74	1 923
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	153 043		153 043
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	40,00	☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	$\frac{153\,043}{153\,043} = 1,000\,000$	60,00	
Taxe d'habitation (TH)		8,74	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2025,
cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 370	0		-54 654	-53 284

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
153 043		-53 284		99 759

À ALBI
Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
ANNE-MARIE AUDUREAU

Le 15/04/2025
Pour la Préfecture,
J. TISSOT (TARN)

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 081-218101640-20250415-DEL2025_06-DE

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux

Département du Tarn

Arrondissement : Albi

Canton : Vignobles et bastides

Commune de Mézens

Délibération du conseil municipal de la commune de MézensSEANCE du 15 avril 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 9

votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq,

le 15 avril à 20 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT
William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Budget communal 2025 :
DEL2025_07

Après présentation et après délibération, le conseil municipal adopte le budget 2025
par 7 voix pour, 3 abstentions (M. Stefan PONS-GRÈS, Mme Stéphanie CLAVEROL, Mme Séverine
VEYRAC) et 0 voix contre :

ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :	dépenses = 363 115.69 €	recettes = 363 115.69 €
INVESTISSEMENT :	dépenses = 277 971.18 €	recettes = 277 971.18 €

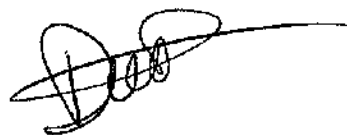
TOTAL DU BUDGET : dépenses : 641 086.87 € recettes : 641 086.87 €

M. Stefan PONS-GRÈS indique sa volonté de s'abstenir sur la présente délibération en cohérence
avec sa position sur le vote du CFU 2024 (RAR en recettes à ajuster en fonction des arrêté des
financeurs)

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens (81)

Le secrétaire de séance
DUCOS Lucie
2° Adjointe au Maire



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et bastides
Commune de Mézens
Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
SEANCE du 15 avril 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 9

votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq,

le 15 avril à 20 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Dénomination de la voirie du lotissement PLI situé route de Condé :
DEL2025_08

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à la dénomination de la voirie du lotissement accordé à l'EURL PLI situé Route de Condé. Cette voie desservira plusieurs maisons, il est donc indispensable de la nommer.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer cette voirie :

« Impasse de Prat Vidal »

La base adresse sera mise à jour.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire de Mézens, Tarn.

Jacques TISSERAND

La secrétaire de séance

Lucie DUCOS, 2^e Adjointe au Maire



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et bastides
Commune de Mézens

Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens

SEANCE du 15 avril 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-cinq,
présents : 9 le 15 avril à 20 heures 00,
votants : 10 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS. Année 2025. DEL2025_09

Conformément à l'article 4b du cahier des charges de concession, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes de la concession des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander le reversement de la redevance d'occupation du domaine public à ENEDIS pour un montant de 241.00 € au titre de l'année 2025.

Un titre de recettes sera émis prochainement.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

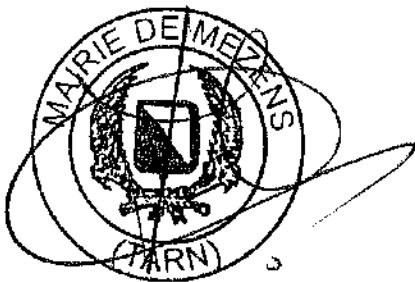
Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Jacques TISSERAND

Maire de Mézens (81)

La secrétaire de séance

Lucie DUCOS, 2^e Adjointe au Maire



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Objet : Redevance d'Occupation du Domaine Public d'électricité

Albi le 5 Mars 2025

Madame, Monsieur le Maire

Conformément à l'article 4b du cahier des charges de concession, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes de la concession des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité.

Le chiffre de la population qui sert de base à l'assiette de l'impôt et à l'application du Code Général de la propriété des personnes publiques est celui de la population totale au 31/12/2024.

Chaque année, le montant de la redevance est revalorisé par rapport à l'année précédente. Cette année le pourcentage de revalorisation est de 1.5770 % ce qui fait pour votre commune un montant de 241.00 euros au titre de l'année 2025 (montant arrondi à l'euro le plus proche).

Cette somme sera versée par nos soins directement à la Trésorerie dont vous dépendez, après réception du titre de recettes à adresser à :

ENEDIS
Cellule Appui
5 ave Pierre Gilles De Gennes
CS 72020
81012 ALBI cedex 9

Par mail : nmp-bag-administratif@enedis.fr

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Delphine PERROT-VOISARD
Directrice Territoriale du Tarn



Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 9

votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq,

le 15 avril à 20 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Télécommunications. DEL2025_10

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

Il convient de préciser qu'en application des dispositions de l'art. L 2321-4 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la prescription de 5 ans, la redevance pour l'année 2020 est désormais prescrite et ne peut plus être demandée.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025, le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour les années 2021 à 2025.

Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir :

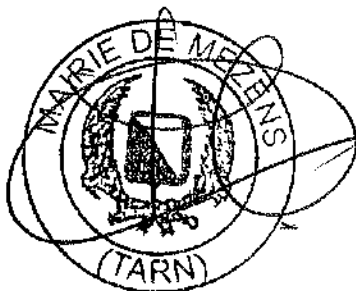
Années RODP	Tarifs de base	A multiplier par le coefficient d'actualisation
RODP 2021	40€ le km d'artères aériennes	1.37633
RODP 2022	30€ le km d'artères souterraines	1.42136
RODP 2023	20€ le m ² d'emprise au sol	1.5649
RODP 2024		1.60900
RODP 2025		1.62182

Il est précisé que :

- une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports
- les installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile...) sont exclues du champ d'application de ce texte.
- de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 7032 ;
- de charger Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Jacques TISSERAND

Maire de Mézens (81)



La secrétaire de séance

Lucie DUCOS, 2^e Adjointe au Maire

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification

Département du Tarn

Arrondissement : Albi

Canton : Vignobles

de Mézens

Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
SEANCE du 15 avril 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 9

votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq,

le 15 avril à 20 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Rénovation de la toiture de l'Eglise de Mézens : choix du prestataire & demande de subventions à l'Etat et au Département. DEL2025_11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la toiture de l'église Notre Dame de l'Assomption, située au cœur du village, a subi des détériorations ces dernières années. Face à cette situation, des travaux de rénovation de la toiture de l'édifice s'imposent.

Afin d'appréhender l'ampleur des travaux et en estimer leur coût, une consultation d'entreprises spécialisées en la matière a été lancée. Sur trois prestataires sollicités, deux d'entre eux y ont répondu.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée les deux devis reçus :

- Entreprise RENDU David pour un montant de 30 550€ HT
- Entreprise BATI CASTEL pour un montant de 28 800€ HT

De plus, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ces travaux peuvent bénéficier d'aides de la part de l'Etat et du Département. Il propose donc à l'assemblée de solliciter ces aides pour le projet précité, une fois le choix du prestataire effectué.

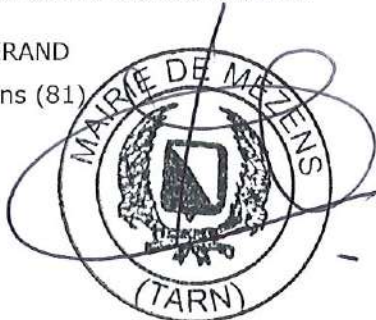
Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise RENDU David pour un montant de 30 550€ HT pour les travaux de rénovation de la toiture de l'église de Mézens en raison d'une prise en compte d'une superficie plus importante de retraitement de la toiture pour un montant de prestations quasi équivalent (delta de 5%)
- d'approuver le dossier de demande de subventions ainsi que le plan de financement prévisionnel associé :

TRAVAUX DE RENOVATION TOITURE EGLISE - MEZENS				
DEPENSES		RECETTES		
PRESTATIONS	MONTANT HT	CO-FINANCEURS	MONTANT	TAUX SUBVENTION
Rénovation toiture église & clocher	30 550,00 €	ETAT - DETR	15 275,00 €	50%
		DEPARTEMENT - FDT	9 165,00 €	30%
		Autofinancement commune	6 110,00 €	20%
TOTAL	30 550,00 €	TOTAL	30 550,00 €	100%

- de solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 une aide de 15 275€ et auprès du Département au titre du FDT une aide de 9 165€, afin de contribuer au financement du projet susvisé,
- d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Jacques TISSERAND
Maire de Mézens (81)



La secrétaire de séance
Lucie DUCOS, 2^e Adjointe au Maire

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

Département du Tarn

Arrondissement : Albi

Canton : Vignoble

de Mézens

Délibération du conseil municipal de la commune de MézensSEANCE du 15 avril 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 9

votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq,

le 15 avril à 20 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,

s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de

Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.

Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Rénovation & extension de l'éclairage public : demande de subvention à la Région et de fond de concours à la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet. DEL2025_12

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux portant sur la rénovation & l'extension de l'éclairage public dont le coût total a été estimé par le SDET – Territoire d'Energie à 123 973.94€ HT, répartis comme suit :

- 55 001.64€ HT pour la rénovation qui consiste à passer l'ensemble de la commune de Mézens en éclairage Led &
- 68 972.30€ HT pour l'extension de l'éclairage au niveau du parking à l'arrière de la mairie, le boulodrome, le city stade et l'aire de jeux.

Il précise que le SDET participe à hauteur de :

- 29 219.80 € sur l'opération de rénovation et
- 5 669.50 € sur l'extension de l'éclairage public

Total = 34 889.30 €

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le reste à charge communal s'élève donc à 89 084.64 € et que cette opération peut bénéficier :

- d'une aide de la Région dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) à hauteur de 30% sur les travaux d'extension &
- d'une aide de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet dans le cadre des fonds de concours sur la rénovation et l'extension de l'éclairage public à hauteur de 50% du reste à charge communal.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de solliciter ces aides pour le projet précité dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

TRAVAUX DE RENOVATION & D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - MEZENS						
DEPENSES			RECETTES			
PRESTATIONS	FOURNISSEUR	MONTANT HT	CO-FINANCEURS	SOLLICITE OU ACQUIS	MONTANT	TAUX SUBVENTION
EXTENSION EP	SDET	68 972,30 €	CONTRIBUTION SDET (extension)	Acquis	5 669,50 €	28%
RENOVATION EP	SDET	55 001,64 €	CONTRIBUTION SDET (rénovation)	Acquis	29 219,80 €	
			REGION - FRI (30% sur extension)	Sollicité	18 990,84 €	15%
			CAGG- Fonds de concours	Sollicité	35 046,90 €	28%
			Autofinancement commune		35 046,90 €	28%
TOTAL		123 973,94 €	TOTAL		123 973,94 €	100%

Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de demande de subvention relatif aux travaux de rénovation & d'extension de l'éclairage public d'un montant de 123 973.94 € HT, ainsi que le plan de financement prévisionnel associé,
- de solliciter auprès de la Région une aide de 18 990.84€ et auprès de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, un fonds de concours d'un montant de 35 046.90 € afin de contribuer au financement du projet susvisé,
- d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Jacques TISSERAND

Maire de Mézens (81)

La secrétaire de séance

Lucie DUCOS, 2^e Adjointe au Maire

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification



Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et Vallées
de Mézens

Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
SEANCE du 15 avril 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-cinq,
présents : 9 le 15 avril à 20 heures 00,
votants : 10 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité 14 heures hebdomadaires. DEL2025_13

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal de Mézens, Tarn ;

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : travaux d'entretien divers aux équipements communaux, entretien des espaces verts dans le village, petits travaux ;

Sur le rapport de Madame l'Adjointe au Maire et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité, DECIDE

-le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 01 mai 2025 au 31 octobre 2025 inclus à raison de 14 heures hebdomadaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 IM 366 1° échelon de l'échelle C1 du grade de recrutement.

Ce recrutement fera l'objet d'un contrat à durée déterminé (C.D.D.).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

-charge Monsieur Le Maire de la signature du contrat et de toutes pièces relatives à cette embauche

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

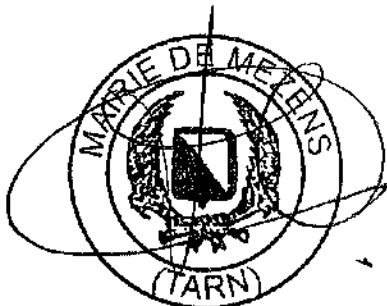
Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Le Maire de Mézens, Tarn.

La secrétaire de séance

Jacques TISSERAND

Lucie DUCOS, 2° Adjointe au Maire



Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et bastides
Commune de Mézens

Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens
SEANCE du 15 avril 2025

Nombre de membres :

en exercice : 10 L'an deux mille vingt-cinq,
présents : 9 le 15 avril à 20 heures 00,
votants : 10 le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 10/04/2025

Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRÈS Stéfan, DUCOS Lucie, CLAVEROL Stéphanie, DAVANT William, DUCOS Edilia, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi, VEYRAC Séverine.

Absent et excusé : néant.

Représenté : QUERUEL Grégory par QUERUEL Guillaume.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

Objet de la délibération : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

3 heures hebdomadaires DEL2025_14

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal de Mézens, Tarn ;

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : travaux de ménage dans les bâtiments communaux ;

Sur le rapport de Madame l'Adjointe au Maire et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité, DECIDE

-le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (maximum pendant une même période de 12 mois) allant du 01 mai 2025 au 31 octobre 2025 inclus à raison de 3 heures hebdomadaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 IM 366 1° échelon de l'échelle C1 du grade de recrutement.

Ce recrutement fera l'objet d'un contrat à durée déterminé (C.C.D.).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

-charge Monsieur Le Maire de la signature du contrat et de toutes pièces relatives à cette embauche

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

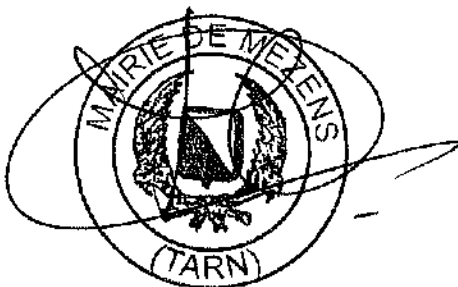
Le Maire de Mézens, Tarn.

Jacques TISSERAND

La secrétaire de séance

Lucie DUCOS

2° Adjointe au Maire de Mézens



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification